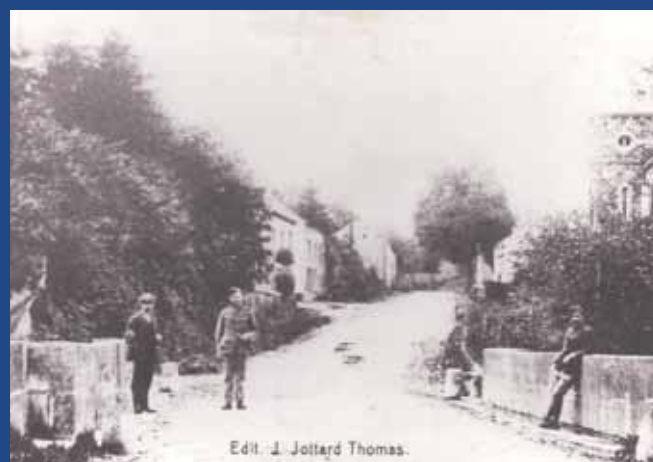
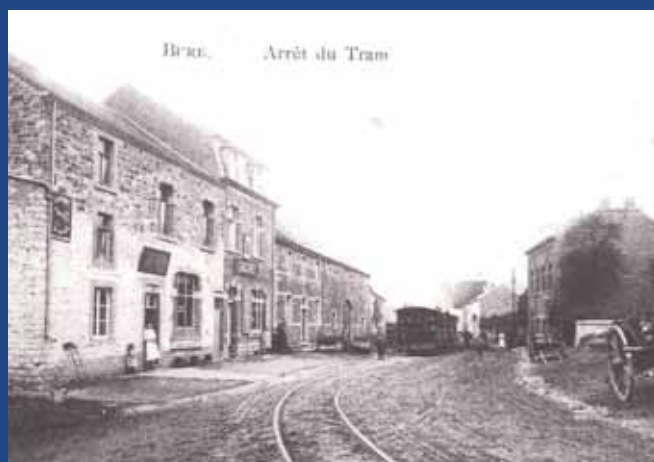




TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel juillet 2014 - n° 151



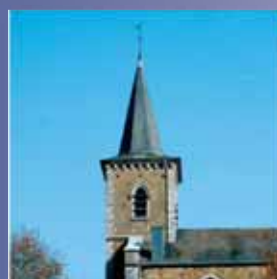
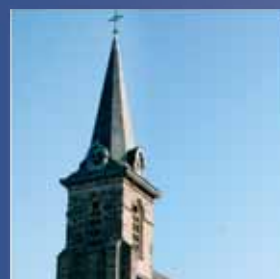
Exposition 14 - 18



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be

Editeur responsable MAGNETTE Jean-Pierre
rue de Lesterny, 12 - 6927 BURE





**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://www.toutfaire.be/gille/>

Rue de l'Abattoir, 28
5580 ROCHEFORT

Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571

E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**



La sécurité est l'affaire de tous ...
mais confiez la vôtre à
AMPERSONN



Entreprise de sécurité agréée n° 20 1726 06
Thierry HUYNEN

Systèmes
d'alarmes intrusion

Systèmes
d'alarmes incendie

Systèmes de
surveillance par
caméras

Systèmes de
gestion et
contrôle d'accès

Cité du centenaire, 236 - 6927 Tellin
GSM : 0498 05 36 69 - Tél : 084 / 40 03 44 - Site : www.ampersonn.be

Regifo
Edition

Notre société édite depuis plus de 30 ans
en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer
dans la brochure de votre
commune, vous désirez
un renseignement sur nos services?
Contactez-nous, nous sommes
à votre écoute :
par téléphone: **071/74 01 37**
ou par mail: info@regifo.be
www.regifo.be



LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN

Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier

Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ

WARIN

Gasoil-Gasoil EXTRA-Diesel-Essences-Lubrifiants-Gaz-Citernes-Station service

Ets WARIN s.a

GRAIDE (station)

Tel: 061/51.10.26

MARCHE

Tel: 084/31.13.57

Simplifiez-vous la vie, commandez via
www.warin-mazout.be

- Service - Qualité - Quantité
- N°1 Gasoil EXTRA OPTIPLUS
- Paiements échelonnés:
Vous répartissez votre budget chauffage sur
12 mois sans frais ni intérêts
- Ravitaillement automatique

ESSO OPTIPLUS



Notre Mazout à la pointe
de la technologie
**ECONOMIE-SECURITE
PROPRETE**

Regifo
EDITION

Ce bulletin est réalisé
par la spri Regifo Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Tél.: 071/740 137 - Fax: 071/711 576

www.regifo.be

Nous remercions les annonceurs pour
leur collaboration à la parution de ce bimestriel.
Nous nous excusons
auprès de ceux qui
n'auraient pas été
contactés.
Si vous souhaitez
paraître dans le
prochain numéro,
contactez-nous !

Votre conseiller en communication,
Mr Roland Crosset
se fera un plaisir
de vous rencontrer.
Tél. 087 26 78 86 (le soir)

Administration



ECHOS DE NOS CLOCHERS N° 151 – SOMMAIRE

1. Administration

Le mot du maieur
Avis de location et vente
Fin d'année scolaire...
Opération Développement Rural
Nouvelles du Conseil Communal
Echos de la minorité
Primes aménagement du domicile
des personnes âgées
Bon à savoir : situation d'urgence

2. Environnement

Contrat de rivière de la Lesse
Echardonnage
Les capteurs solaires thermiques

3. Police

Information

4. Sports

Je cours pour ma forme

5. Extrascolaire

Information extrascolaire
Place aux enfants

6. Divers

Les 3x20 de Buree

7. Des Tellinois à l'honneur

8. Commémoration

Commémoration 14-18
Porcheresse : commémoration 14-18

9. Agenda

Calendrier
Projet Life-Lomme : rallye nature

Le mot du maieur

Gestion différenciée

D'ici 2019, les communes wallonnes ne pourront plus employer de pesticides sur le domaine public. Certaines restrictions sont déjà d'application depuis juin 2014. Pour atteindre cet objectif, la commune va devoir modifier ses pratiques et revoir sa conception du désherbage. En effet, le désherbage alternatif prenant plus de temps que le désherbage chimique, il va falloir diversifier les modes et intensités de gestion des espaces verts afin de libérer du temps. C'est dans ce contexte que la gestion différenciée prend tout son sens. Afin d'anticiper 2019, la commune a donc élaboré un plan de gestion différenciée, grâce à Michel Brohet, un stagiaire de l'institut d'éco conseillers.

Travaux

Les travaux de la rue Saint-Joseph et du plan trottoirs à Tellin sont terminés et réceptionnés. Ceux du plan de déplacement scolaire à Bure devraient être terminés pour la mi-juillet. Par contre, le chantier de l'école de Tellin est toujours en cours, et ce jusque début 2015. J'insiste pour que vous respectiez le plan de circulation routière qui a été mis en place, et notamment les panneaux C1 (sens interdit) et C3 (accès interdit). En effet, sur ce chantier comme sur beaucoup d'autres, nombreux sont les conducteurs qui ne respectent pas ces interdictions.

Compte communal

Les comptes communaux 2013 ont été approuvés par le conseil communal. Le compte ordinaire (dépenses et recettes courantes) se solde par un boni de 399.937€, résultat lié à d'excellentes ventes de bois. La situation financière de notre commune n'est pas mauvaise, bien au contraire, et nous permettra d'amortir à l'avenir les charges nouvelles qui nous sont imposées par les pouvoirs régionaux et fédéraux.

ODR

Notre opération de développement rural (ODR) est en route. Pour rappel, une opération de développement rural est une réflexion globale sur l'ensemble du territoire communal, basée sur la participation citoyenne, s'étalant sur le moyen et le long terme. A partir d'un diagnostic identifiant les principales ressources et problématiques de la commune, il s'agit, avec la population et les mandataires, de définir une stratégie constituée d'objectifs, d'actions et de projets à mettre en œuvre pour les 10 prochaines années. Les premières réunions citoyennes sont prévues en octobre. Ces réunions sont une réelle opportunité pour vous de vous exprimer sur l'avenir de votre commune.

Des Tellinois à l'honneur

A partir de ce bulletin communal, nous avons créé une rubrique qui mettra à l'honneur les habitants de notre commune ; vous connaissez quelqu'un (ou un club, une association, ...) qui s'est illustré dans une discipline (sports, culture, littérature, peinture, photo, ...) ou vous êtes cette personne, signalez-le nous pour que nous puissions l'intégrer dans cette rubrique.

SNCB

Attention, à partir du 14 décembre, les horaires des trains changent. Vous pouvez avoir un aperçu des changements sur le site www.sncb.be/corporate.

Je vous souhaite d'excellentes fins de vacances et une rentrée pleine de réussite.

Jean-Pierre MAGNETTE
Bourgmestre



« ECHO DE NOS CLOCHERS » n° 152.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2014. Les articles pour ce numéro devront nous parvenir **uniquement au format (doc)** sur support informatique ou par mail à l'adresse suivante : mariane.remacle@tellin.be pour le mardi 26 août 2014 à minuit.

D'avance, merci à tous.

REMACLE Mariane

Administration

Avis de location et de vente

Avis de location

La Commune de Tellin met en location 1 garage communal situé dans la cour de l'ancienne école de Grupont pour un montant de 48,11€/mois.

Les personnes intéressées peuvent rentrer leurs coordonnées à l'Administration communale de Tellin, à l'attention de Monsieur le Bourgmestre.

Pour tout renseignement relatif au cahier des charges de location de ce garage, vous pouvez vous adresser à :

Administration communale de Tellin
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et
les vendredis de 13h00 à 16h30 ou
prendre contact au 084/36.61.36.

Avis de vente

La Commune de Tellin met en vente :

- Un module classe – Dimension environ 7m/7
- Une ancienne pelle hydraulique FAI (sans les bacs) à réparer

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Monsieur Pascal PETIT (0495/20.25.06, 084/37.42.87 ou pascal.petit@tellin.be) ou Monsieur Jacky DEVALET (0499/40.98.24 ou jacky.devalet@tellin.be).

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE ".

L'ensemble est envoyé à :

Commune de Tellin
Service TRAVAUX
Monsieur Pascal PETIT
Rue de la Libération 45 - 6927 Tellin

Fin de l'année scolaire ... et début des vacances ...

A l'heure de la rédaction de cet article, les étudiants ont terminé leurs examens et entament des vacances bien méritées.

En ce qui concerne l'épreuve du CEB (certificat d'Etudes de Base), la Commune de Tellin enregistre un **taux de réussite de plus de 97,43% des candidats** alors que ce même taux est, au niveau de l'ensemble de la Communauté Française, de 88,54%.

Ces bons résultats démontrent, une fois de plus, la qualité de l'enseignement prodigué au sein de nos implantations scolaires.

J'adresse toutes mes félicitations aux lauréats et aux enseignants, tant au niveau maternel que primaire, que je remercie, par ailleurs, pour leur engagement quotidien dans leur merveilleux mais difficile métier.

Je souhaite beaucoup de succès à tous nos jeunes adolescents qui, dès septembre prochain, entameront le cycle du secondaire.

Je tiens également à féliciter les étudiants Tellinois qui sont déjà engagés dans ce même cycle et ont mené à bien leur année scolaire.

Les rhétoriciens entreprendront très certainement, dès l'année scolaire prochaine, des études supérieures. Je leur adresse, dans ce contexte, tous mes encouragements et mes vœux de réussite.

Toutes mes félicitations, également, à tous nos étudiants du supérieur.

Enfin, je voudrais souhaiter bon courage et, comme on le dit communément dans le milieu étudiant, bonne m... à celles et ceux qui, tous niveaux confondus, sont confrontés à une seconde session.

En ce qui concerne le sport, la commune de Tellin peut également afficher une certaine fierté. En effet, bon nombre d'équipes de notre entité se sont distinguées dans leurs disciplines respectives. Ainsi, le club de football de Bure, de même que nos clubs de Volley Tellinois (Lesse & Lhomme et Tellinam) ont remporté, les uns des coupes provinciales, les autres des titres de champion leur permettant d'accéder à un échelon supérieur.

Si les sportifs constituent le noyau essentiel de nos clubs, il est évident que les bénévoles qui les entourent jouent un rôle primordial dans la vie quotidienne de ces mêmes clubs.

Le bénévolat est, comme le soulignaient récemment nos partenaires de la minorité, abondamment pratiqué au sein de notre entité, que ce soit dans le cadre sportif ou dans le monde associatif dans le sens le plus large du terme.

Croyez bien que le Collège apprécie à sa juste valeur cette bonne volonté qui anime bon nombre de nos concitoyens et que toute demande de soutien, d'ordre logistique ou financier, est toujours examinée avec attention et bienveillance, sans discrimination liée à l'origine de ladite demande. **Toute personne sensée** comprendra cependant que, suite au transfert de certaines charges du niveau régional vers le niveau communal, les contraintes budgétaires de notre commune s'alourdissent et que nous sommes dès lors confrontés à certaines priorités.

Je vous souhaite d'excellentes vacances !

DEGEYE YVES,
Echevin de l'Enseignement et
des Sports.



Administration

Opération de Développement Rural

Dossier spécial

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

DEFINIR ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE POUR NOTRE COMMUNE

*Tous dans les starting blocks, 5... 4... 3... 2... 1...
ça va démarrer sur les chapeaux de roue !*



VOUS HABITEZ TELLIN ? RESTEIGNE ? BURE ? GRUPONT ?

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE ? VOUS AVEZ DES IDÉES À PARTAGER ?

—> **C'EST MAINTENANT QUE ÇA SE PASSE !**

Saisissez l'occasion qui vous est offerte de participer activement au développement harmonieux de votre commune en participant à l'Opération de Développement rural (ODR).

Une ODR, où ça nous mène ?

Quelques exemples de projets souhaités et portés par les citoyens des communes avoisinantes dans le cadre de leur Opération de Développement rural.



Inventaire et mise en valeur du petit patrimoine populaire et des paysages à Tenneville, réalisé par les citoyens.



Accueil des nouveaux habitants à Nassogne : circuit guidé par des citoyens et sillonnant l'ensemble du territoire à la découverte des caractéristiques locales, suivi d'un échange convivial avec les mandataires et citoyens investis dans les différentes commissions participatives.



Partage de la mémoire locale à Marche : cette action citoyenne menée dans le cadre de la commémoration de la Grande guerre vise à recueillir des témoignages oraux de descendants marchais qui ont des souvenirs de cette époque.



Maison rurale à Nassogne et Maison des associations à Wellin : ces bâtiments rassemblent les forces vives en matière de culture et de vie associative. A noter qu'à Nassogne, un réseau de chaleur au bois de 400m apporte de l'énergie à 14 bâtiments publics et privés.

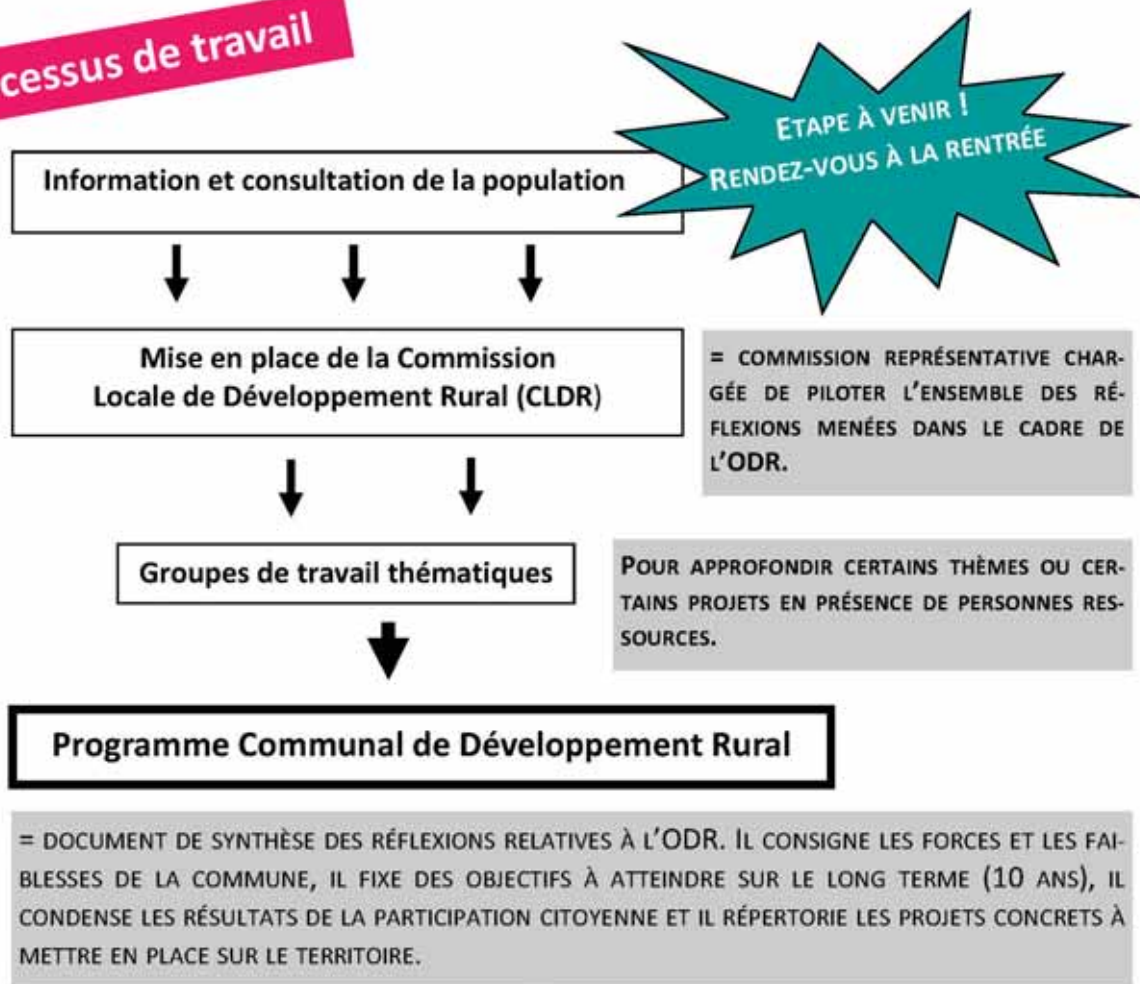
Administration



L'ODR comporte de nombreux avantages

- 1) C'est un processus participatif : la population est associée à chaque étape
- 2) L'objectif global est d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants aux points de vue économique, culturel, social et environnemental
- 3) Tout en respectant le caractère propre de la commune rurale et des 4 villages
- 4) Les projets réalisés dans le cadre de l'Opération peuvent être subventionnés à hauteur de 80% maximum par la Région wallonne
- 5) La réflexion s'effectue sur le long terme - perspective de 10 ans

Le processus de travail



Administration

Dossier
spécial

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL



Une ODR se réussit tous ensemble

Aux côtés du Conseil communal, initiateur de la démarche, plusieurs partenaires s'impliquent pour mener à bien l'Opération de Développement rural (ODR) :

- Le bureau d'études **TRACES TPI**, qui est chargé de rédiger le PCDR (Programme communal de développement rural). La 1ère étape de son travail est de réaliser une analyse socio-économique du territoire. *Laurence Docquir sera votre interlocutrice privilégiée.*
- La **Fondation rurale de Wallonie** (relais entre la Commune, la population et l'administration de la Région wallonne) qui se charge entre autres d'organiser et d'animer la participation citoyenne sur le long terme. *Jean-Christophe Simon et Séverine Schonne assureront cet accompagnement.*
- Les habitants de la Commune, un pilier essentiel !



TRACES TPI

FRW

ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS TOUT ÇA ?



Parce que votre commune se soucie de l'avenir des générations futures, elle souhaite s'engager avec vous dans la voie du développement durable (PCDR-Agenda 21 local). **Le développement durable est un développement qui permet de répondre à nos besoins actuels sans compromettre le droit des générations futures de répondre à leurs propres besoins.**

Il repose sur **3 objectifs** auxquels il convient de répondre simultanément :

- assurer le développement économique ;
- réduire les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement ;
- améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion.

Administration

Dossier
spécial

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Un logo, emblème fédérateur de l'ODR

La commune de Tellin a souhaité faire le maximum pour inciter ses citoyens à donner leur avis, à venir partager leurs idées dans le cadre de cette Opération de Développement rural. Voilà pourquoi vous découvrirez prochainement le logo qui identifiera clairement chaque communication relative à cette démarche. Ne le manquez pas ! Il est en cours de réalisation par Arnaud GEROME qui a été choisi sur base des propositions envoyées suite à l'appel à participation lancé par la commune. Toutes nos félicitations à tous les candidats !

LOGO

À découvrir
bientôt



Vous recevrez prochainement le calendrier des réunions d'information et de consultation organisées dans chacun des villages de la commune.

NOUS VOUS Y ATTENDONS NOMBREUX !

Plus d'infos ?

Annick LAMOTTE
Directrice générale

Administration communale
Rue de la Libération, 45
6927 TELLIN

084/37 42 87
annick.lamotte@tellin.be



Jean-Christophe SIMON 
Séverine SCHONNE
Agents de développement

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
6900 MARCIEU

084/21 98 60
jamenne@frw.be



Laurence DOCQUIR
Chef de projet

Traces TPI
Rue du Cayaux, 17
5620 FLAVION

082/68 84 31
ldocquir@tracestpi.com

Administration

Des nouvelles du Conseil Communal

Voici les décisions les plus importantes prises lors des conseils communaux du 29 avril et du 27 mai.

Approbations lors du conseil du 29 avril :

- Des renouvellements des petites moitiés des Conseils de Fabriques de Bure, Grupont et Resteigne
- De la démission et nomination d'un nouveau sacristain pour l'Eglise de Resteigne
- Des ventes de matériels déclassés (pelle hydraulique et du module de l'école de Bure)
- Du décompte final des travaux de pose d'égouttage et endoscopie du Chemin du bois
- De l'élaboration d'un rapport d'incidences sur l'environnement du site de la « Carrière de Resteigne »
- De l'achat de mobilier pour la Cafeteria du Centre sportif
- Du règlement pour la caution pour le prêt de panneaux de signalisation, de matériel de voiries et lampes clignotantes
- De la décision concernant les armoiries, sceau et drapeau communaux

Approbations lors du conseil du 27 mai :

- Des comptes de la commune et du CPAS de 2013 (à la majorité)

- Des comptes de la Fabrique d'Eglise de Bure
- De deux recrutements (chef de projet et d'un conseiller en énergie)
- Acquisition de terrain pour le PDS (Plan de Déplacement scolaire) phase 2 au Collège d'Alzon
- Des conditions et mode de passation pour la réfection de la maison des Jeunes
- Des aménagements et fournitures pour les bureaux supplémentaires à l'Administration
- Des marchés de fournitures de denrées alimentaires pour le service des repas scolaires 2014 et suivants
- Du rapport d'activité 2013 du Plan de cohésion sociale
- Avis sur les règlements d'ordre intérieur et projets d'établissement des écoles communales
- De la convention cafétéria du centre sportif
- Présentation de l'Assemblée générale du 23 juin de l'intercommunale SOFILUX

Bon congé !

DULON Olivier
Président du Conseil communal



L'Echo de la minorité

Quand vous lirez ces lignes, vous serez probablement encore en période estivale et vous n'aurez sans doute pas trop envie de vous compliquer la vie avec des soucis d'ordre communal. Nous voulons néanmoins attirer votre attention sur l'avenir de notre belle commune, de nos quatre beaux villages.

La Belgique vient de vibrer pendant plus d'un mois pour la coupe du monde de foot. Beaucoup de Belges, beaucoup d'habitants de la commune de Tellin étaient unis dans l'euphorie autour d'un objectif commun: la réussite de leur équipe.

Mais le soufflé est-il retombé ?

Cet esprit d'unité, engendré par un sport, doit être un exemple pour tout un chacun et dans quelque domaine que ce soit.

Personne ne peut admettre qu'un club de foot d'un village soit privilégié par rapport à celui d'un autre village au point de vue subsides. De même, les défenseurs du patrimoine ne peuvent accepter que la sauvegarde des bâtiments classés soit encouragée dans un village plutôt que dans un autre. N'est-il pas de bon ton aussi d'encourager et de mettre à l'honneur des hommes et des femmes qui se sont distingués, quelle que soit leur appartenance villageoise ?

En tout cas, nous, la minorité, nous ne sommes pas d'accord de créer des rivalités entre les villages de l'entité. Tous les habitants de la commune doivent se sentir égaux; tous les éléments du patrimoine culturel, touristique, naturel ... doivent être traités de la même manière, qu'ils se trouvent à Bure, Grupont, Resteigne ou Tellin. A bon entendeur salut.

Dans un prochain article, nous ferons le compte-rendu des conseils communaux de mai et juin.

Françoise Boevé-Anciaux



Isabelle Bovy-Lecomte



Jean-François Dufoing



Administration

Prime pour l'aménagement du domicile des personnes âgées

De nombreux aînés souhaitent vivre chez eux le plus longtemps possible et c'est bien légitime.

Cependant, une maison autrefois adaptée à la vie de famille peut devenir un obstacle à l'autonomie.

Et pourtant, des aménagements, parfois fort simples, peuvent permettre à la personne âgée de rester chez elle plus longtemps, en toute sécurité et en préservant son indépendance.

La Province de Luxembourg, partant de ce constat, a décidé de dégager des moyens financiers et d'apporter un coup de pouce pour permettre à nos aînés de mener à bien ces travaux.

C'est sous la forme d'une prime provinciale pour l'aménagement du domicile des personnes, propriétaires ou locataires, de plus de 65 ans que ce soutien sera apporté, dès le 1^{er} avril 2014.

Comment ça marche ?

Pour qui ?

Cette prime s'adresse à la personne de 65 ans et plus en perte d'autonomie qui effectue des aménagements dans son logement en province de Luxembourg en vue de l'adapter à sa situation.

Combien ?

Le montant de la prime provinciale est fixé à 50% du coût des aménagements (T.V.A. comprise), avec un maximum de 1.500€.

Pour l'adaptation de son logement, le bénéficiaire peut solliciter l'obtention de plusieurs primes provinciales dans le cadre de ce règlement pour autant que les primes allouées n'excèdent pas 1.500€. En outre, le montant maximum par logement est limité à 3.000€ sur une période de 3 ans.

Conditions de revenus

En ce qui concerne les conditions de revenus, il faut disposer, après déduction du loyer ou de la mensualité hypothécaire, de revenus nets inférieurs à :

- 1.200€ pour un bénéficiaire isolé.
- 1.600€ pour un bénéficiaire ménage ou cohabitant.
- Majorés de 400€ par personne à charge.
- Les revenus pris en compte sont ceux de toutes les personnes vivant dans l'habitation à aménager.

Propriétaire ou locataire

Lorsque le bénéficiaire est propriétaire du logement, pendant une période de 3 ans courant à partir de la liquidation de la prime, il doit respecter les conditions suivantes :

- Occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale, le logement.
- Être inscrit au registre de la population à l'adresse du logement, au plus tard au moment de la mise en liquidation de la prime.
- Le logement adapté ne peut être proposé à la location, vendu/ échangé, donné ou incorporé dans une société.

Lorsque le bénéficiaire est locataire du logement objet de l'adaptation, il ne peut mettre fin à sa location et ce durant une période de 3 ans excepté pour des raisons de santé (entrée en Résidence-service, Maison de Repos ou logement plus adapté à la perte d'autonomie).

Documents requis

- Un certificat de résidence pour le bénéficiaire, délivré par l'Administration communale;
- Une composition de ménage du bénéficiaire;
- Un devis détaillé des aménagements à effectuer;
- Le rapport du Service Conseil habilité à l'adaptation du logement désigné par la Wallonie;

Handyinfoaménagement

Web: www.handyinfo.be ou tél: 081 /777 100

Solival - Antenne du Luxembourg

Web: www.solival.be ou tél: 070/221 220.

- L'avertissement extrait de rôle et les preuves de revenus des 3 mois précédant la demande du (des) bénéficiaire(s) et des personnes vivant dans le logement adapté;
- Une preuve du montant du loyer ou de la mensualité hypothécaire du logement;
- L'accord écrit du propriétaire d'effectuer les aménagements, si le logement est un bien loué;
- Le cas échéant/ la copie du courrier de refus d'intervention de l'AWIPH.

Procédure

L'administration accuse réception du dossier complet sous huitaine. Elle peut demander des compléments d'information au demandeur le cas échéant.

Lorsque le dossier de demande est complet, l'Administration provinciale transmet le dossier pour décision au Collège provincial. Dès réception de la décision du Collège, l'Administration provinciale prévient le demandeur et précise :

- la liste des aménagements acceptés ;
- le montant de la prime;
- l'autorisation de débiter les aménagements.

Sous peine de déchéance du droit de la prime à l'adaptation, les aménagements pour lesquels la prime est sollicitée ne peuvent être entamés avant d'avoir reçu cette notification.

Le Collège provincial se réserve le droit d'accepter la prise en compte de certains aménagements déjà effectués dans un contexte dûment motivé d'urgence.

Dès que le Collège a marqué son accord sur la demande de prime, celle-ci sera liquidée au demandeur sur base de la facture et de la preuve de paiement.

Dans un délai de 12 mois à dater de la décision du Collège, le demandeur doit avoir effectué les aménagements. Un délégué de l'Administration pourra effectuer un contrôle sur place.

Si les aménagements ou le coût des aménagements ne correspondent pas ou ne correspondent que partiellement au devis initialement transmis, la prime pourra être supprimée ou diminuée en fonction des aménagements réalisés et de leurs coûts.

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Service des Interventions sociales

Square Albert 1^{er}, 1
 6700 ARLON

Tél: 063/ 212 247 - Fax: 063/ 212 245

E-mail: das@province.luxembourg.be

Administration

Bon à savoir : Approche d'une situation d'urgence

1) La sécurité

Veillez à la sécurité :

- La vôtre
- Celle de la victime
- Des « badauds »

ORAS

Observer :

Que s'est-il passé ?

Réfléchir :

Chercher les infos utiles à donner lors de l'appel 112 (nbre de victimes, position du véhicule, borne kilométrique, position des victimes, état des victimes)

Agir :

- Appel du 112 si déjà toutes les informations utiles
- Faire mettre la veste fluo à toutes les personnes sur place
- Mettre le triangle de danger => routes : 30m et sur auto-routes 100m
- Éviter le sur-accident et penser à faire baliser la zone avec les gens que vous avez sur place

Surveiller :

- La victime
- Les « badauds »
- Attention au sur-accident

Appel du 112 au plus tard ici

2) Appel du 112

- Dès que vous savez et après :
 - Le bilan de la ou des victimes
 - Le bilan de l'accident
- C'est vous ou un des badauds que vous aurez désigné qui va faire l'appel
- !!!! Attention contrôle !!!!! Demander ce qui a été dit si ce n'est pas vous qui faites l'appel

Que dire ?

- **Donner votre identité**
Nom et prénom
- **Donner le type d'accident**
Accident de circulation, incendie, noyade, malaise,...
- **Le lieu de l'accident**
La rue, le numéro, la commune, l'étage, points marquants autour de l'accident
- **Le nombre de victimes**
À savoir une victime = une ambulance
- **L'état des victimes**
 - Conscient ou inconscient
 - Respire ou ne respire pas
 - Adulte, enfant, bébé, personne âgée
 - Brulé grave
 - Section de membre
 - Victime coincée dans le véhicule ou éjectée
- **Les dangers**
 - Présents sur le lieu de l'accident (essence sur la chaussée, perte d'huile de moteur,...)
 - Les éventuels sur-accidents (incendie,...)

Quand vous appelez le 112 vous êtes en ligne avec un centraliste qui gère les appels de d'urgence

Vous pouvez téléphoner avec n'importe quel téléphone (fixe ou GSM).

Le GSM a besoin d'être muni de la carte SIM mais on ne doit pas posséder le code PIN.

Environnement

Le Contrat de rivière de la Lesse : rappel

Bientôt l'été : C'est le moment d'être attentifs à la présence de plantes invasives !

1. Si vous croisez l'une ou l'autre **berce du Caucase** : ne les arrachez pas vous-mêmes (la sève peut provoquer des brûlures), mais signalez-nous leur présence. Nous les traiterons ou les ferons traiter.
2. Si vous rencontrez quelques **balsamines de l'Himalaya** le long des cours d'eau, des chemins ou dans un jardin, il est important de ne pas les laisser se disséminer. Vous pouvez les arracher soigneusement et les poser sur sol sec si possible, pour les faire sécher (avant qu'elles ne soient en graines). En cas de massifs abondants, nous le signaler.
3. Pour les **renouées asiatiques**, surtout ne pas y toucher. Les casser ou les faucher provoque leur extension !!

Voir sur notre site, l'affichette bilingue sur la balsamine de l'Himalaya réalisée à l'attention des pêcheurs.

Plus d'infos : <http://www.alterias.be/>
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>



Environnement

Echardonnage

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG,
Vu l'arrêté royal du 19 novembre 1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} - Tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, qui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels sont tenus de détruire ou de faire détruire, DE MANIÈRE À EMPÊCHER LA FLORAISON, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage et en tous les cas pour le 31 juillet 2014.

Article 2 - A défaut, par les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants, à l'intervention de l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire (A.F.S.C.A.).

Les frais des opérations seront, le cas échéant, recouverts à charge du responsable par l'administration communale.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Article 4 - La présente ordonnance sera publiée et affichée dans toutes les communes de la province.

Arlon, le 04 mars 2014

B. CAPRASSE.

Les capteurs solaires thermiques : Chaud devant !

Un nouvel arrêté de la Région wallonne modifiant le régime de soutien au solaire thermique est entré en vigueur le 1^{er} juin 2014. Cet arrêté prévoit une augmentation de la prime régionale pour toute personne en possession d'une facture finale postérieure à cette date (attention, conditions liées entre autres à la formation de l'installateur). Cette prime s'élève désormais à 2500 EUR (maisons et appartements existants) ou 1500 EUR (maisons et appartements neufs) pour 2-4 m² + 200 EUR/m² supplémentaire... Petite étude de rentabilité.

Investissement lié à l'installation d'un chauffe-eau solaire (CES)

Ménage de 4 personnes – consommation d'eau chaude : +/- 3000 kWh/an (hypothèse : 40L à 55 °C/personne/jour), ce qui correspond à 430 litres de mazout par an pour une eau chaude produite via un boiler relié à une chaudière au fuel (pour une installation de chauffage dont le rendement global s'élèverait à 70 %).

Coût moyen en Wallonie : 1000-1200 EUR/m² installé, soit 6000 EUR pour 5m² (en ce compris les capteurs, le boiler de 300 L, les tuyauteries, la régulation et la main d'œuvre)

Prime de la Région wallonne : 2500 EUR (pour 2-4 m²) + 200 EUR/m² supplémentaire

Prime communale (Tellin) : 250 EUR

Coût net pour l'installation du CES : 3050 EUR

Production d'eau chaude

L'ensoleillement sur 1 m² en Belgique produit en moyenne 1000 kWh/m²/an. Le rendement d'un capteur plan est de 50-60%, mais il y a lieu d'également tenir compte des pertes liées au stockage et au transport de l'eau chaude. Le rendement global de l'installation se situe donc entre 30 et 40%, soit une production de **300 à 400 kWh/m² par an**. 5 m² de capteurs plans engendrent donc un gain théorique de 1500 à 2000 kWh/an. Bien dimensionnée, l'installation solaire peut assurer 60 % de la consommation d'eau chaude du ménage.

**LES GUICHETS
DE L'ENERGIE
vous conseillent**

Temps de retour sur investissement dans notre exemple

Economies annuelles de mazout (258 L de mazout économisé, (prix du mazout de 0,84 EUR/L en décembre 2013) : 216 EUR

Temps de retour sur investissement : 3050 EUR d'investissement net / 216 EUR

d'économies annuelles = 14 ans (au prix du mazout d'aujourd'hui !).

Et après ? Vous économiserez environ 260 L de mazout par an pendant 11 voire 16 ans (la durée de vie des capteurs est de 25-30 ans)...

Mais, attention, il n'y a pas que les euros qui comptent. Il y a bien entendu aussi le plaisir de produire son eau chaude plus proprement, de rejeter moins de CO₂, de préserver l'énergie fossile pour les générations futures et de contribuer à notre indépendance énergétique. Tout est une question de priorité qui se pose finalement à chaque fois qu'on est confronté à un choix: est-ce que je rentabilise une cuisine équipée à 10.000 EUR au lieu de 5.000 EUR ? Un voyage en avion de l'autre côté de la Terre ou une semaine en Ardenne ? Un chauffe-eau solaire ou un boiler sur chaudière ?

Infos, primes et conseils au Guichet de l'Energie

Technique de mise en œuvre ou conseils pour une meilleure performance énergétique... Contactez ses consultants, ils vous répondront gratuitement et en toute indépendance !

GUICHET MOBILE DE L'ENERGIE DE LIBRAMONT

Tél : 061/62.01.60 (du mardi au vendredi 9h-12h, en dehors de ces heures sur rendez-vous)

Email : guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Permanence à Wellin

à l'Administration Communale (service Logement), Grand Place 1

2^{ème} mercredi de chaque mois : 14h-17h



La zone de police Semois et Lesse vous informe...

Suite aux travaux et au maintien de la circulation en sens unique Mont du Carillon à Tellin (du centre de Tellin vers l'école), nous vous informons que, dès la rentrée scolaire, les services de police seront intransigeants quant au respect des normes de sécurité et de circulation y afférentes.

Le stationnement est par ailleurs interdit devant l'école, un parking étant mis à votre disposition au terrain de football.

En attendant la rentrée, nous vous souhaitons d'agréables vacances scolaires.

Sports

Je Cours Pour Ma Forme 2014 Tellin

Félicitations à nos lauréats qui après 12 semaines (36 entraînements) ont atteint leur objectif de courir 5km en moins de 40 minutes. Merci à Mr Thierry Sterckx comme second coach. Rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures faites de belles rencontres et de belles amitiés. Dans l'attente des prochaines sessions, nous continuerons à nous entraîner une fois semaine, le mercredi à 20h (Info : 0475301568).

Olivier Dulon
Coach JCPMF



Les lauréats :

Caroline Louis, Stéphanie Lessoin, Pascale Haudegand, Julie Moisse, Bénédicte Solot, Nadine Degeye, Agnès Cheron, Marie Delaive, Murielle Gillet, Patricia Deckers, Caroline Dulon, Valérie Golinvaux, Justine Gruslin, Florence Dion, Sonia Hayon, Murielle Godet, Joël Jakob, Conny Roothoof et Caroline Herbay.



Extra-scolaire



Accueil extrascolaire

Les plaines de vacances remportent une fois de plus un grand succès. Elles ont débuté le 7 juillet pour se terminer le 22 août.

Ce sont plus de 120 enfants différents inscrits pour ces 7 semaines d'activités.

En ce qui concerne la Capucine et l'école de devoirs « La passerelle », vous trouverez le programme et les informations concernant l'année scolaire 2014-2015 sur le site internet de la commune à partir du mois d'août.


Nous vous donnons rendez-vous pour de nouvelles activités.

Le personnel de l'accueil vous souhaite des vacances reposantes et ensoleillées.

Pour plus d'information contactez le 084/387614.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Extra-scolaire



"PLACE AUX ENFANTS"

SAMEDI 18 OCTOBRE 2014

Souvenez-vous, pour la dernière fois en 2008, cette opération a été menée sur le territoire de notre commune. Aujourd'hui, nous aimerions renouveler l'expérience et faisons appel à vous pour montrer à nos jeunes ce monde d'adultes souvent inaccessible. Cette journée consacrée aux enfants de 8 à 12 ans a pour objectif de leur permettre de participer pleinement à votre quotidien professionnel et/ou votre passion.

Si vous souhaitez :


- Accueillir des enfants et leur faire découvrir votre métier, votre hobby ou votre passion.
- Les accompagner dans la découverte du monde des adultes.
- Participer à la programmation de cette journée.

Vous êtes fermier, menuisier, dentiste, médecin, vétérinaire, bûcheron, garde-chasse, coiffeur, fleuriste, pharmacien, banquier... ou vous avez une passion à partager, alors contactez-nous avant le **15 septembre au 084/38.76.14 (Françoise Vanlaere)** ou au **084/36.66.85 (Isabelle Dory ou Catherine Dufoing)**

Rejoignez nous et offrez à nos enfants des souvenirs inoubliables. D'avance nous vous remercions pour votre collaboration

Présidente CPAS
Natacha Rossignol

Une opération proposée par les Provinces wallonnes et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale sous la coordination de l'APW sous la coordination de l'APW



Divers

Les 3 x 20 de Bure se renouvellent !

Le club des 3 x 20 de Bure connaît cette année un nouvel essor. Tous les 15 jours, le Foyer Culturel de Bure reçoit les joueurs de cartes qui se mesurent au Couillon et au Whist.

Le club compte actuellement presque 90 membres qui se sont réunis le 15 juin pour leur banquet du printemps. Les tables étaient pourvues de sous-mains retraçant l'histoire de Bure.

Plusieurs activités sont prévues, dont une excursion à Pairi Daiza pour rendre visite aux pandas Xing Hui et Hao Hao.

Le but du club 3 x 20 est non seulement de combler l'isolement des personnes âgées et vivant seules, mais aussi de leur procurer des satisfactions de camaraderie et de leur rendre la vie plus agréable.

Pour plus de renseignements :

Mme Marie-Thérèse Robert, présidente,
0479 06 66 25



Le dîner des 3 x 20 de Bure a obtenu un franc succès

Des Tellinois à l'honneur

- Le club de volley-ball de Tellinam avec les pupilles filles qui ont gagné la coupe de la province et dont l'équipe est vice-championne francophone nationale. Ensuite, toujours chez Tellinam, l'équipe de P4 femmes, qui monte en division P3 femmes.
- Le club de volley-ball de Lesse et Lhomme dont l'équipe de Pupilles a gagné la coupe de la province. Et les P2 dames qui ont gagné leur championnat, ce qui leur permet d'accéder à la P1. Et enfin, les P2 messieurs qui montent en P1.
- Le club de football de l'US Bure qui a gagné le championnat de la division provinciale IIIC et accède ainsi à la division II.
- Julie Bourgeois qui, en judo, a défendu la Belgique à Saint-Petersbourg aux « Special Olympics » en février 2014. Elle est également devenue ambassadrice pour ces jeux qui auront lieu en septembre 2014.
- Enfin, Virgile Vandepuut a participé aux jeux olympiques d'hiver à Sotchi où il s'est malheureusement blessé.



Vous cherchez une aide ménagère?

Aide-Ménagère

084/36 73 47

Mme VANACKER

Atelier de repassage

0471/22 64 77

Mme VIGNERON

1 titre service par heure prestée

9,00€ de l'heure

et 6,30 après déduction fiscale de 30%

ALE TELLIN

rue Grande, 14

6927 Tellin

anne.vanacker@tellin.be



Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un service complet et de qualité...

Voitures - Véhicules utilitaires - 4 x 4

- ✓ Essai de nos véhicules
- ✓ Garantie
- ✓ Service après-vente
- ✓ Dépannage
- ✓ Entretien
- ✓ Réparations
- ✓ Révision générale
- ✓ Vente et montage de pneus

Service commercial
ouvert 7/7 sur rendez-vous

Atelier
ouvert du Mardi au Vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 18h
ouvert le Samedi de 9h à 12h30

rue de Rochefort, 64a
6927 TELLIN
+32 (0) 84 223 123
+32 (0) 476 571 799

UNIQUE EN BELGIQUE !



REPLACEZ VOTRE ANCIENNE BAIGNOIRE PAR UN ESPACE DE DOUCHE CONFORTABLE ET SÉCURISÉ



INSTALLATION EN 1 JOURNÉE !
(SANS POUSSIÈRE)



C'est mon kiné qui m'a parlé de votre douche. Depuis que nous l'avons faite installer, c'est magique !

www.douchebali.be

contact@eaudyssee.com

RENOVEZ VITE CE COUPON POUR UNE DOCUMENTATION ET UN DEVIS GRATUIT

- Oui je souhaite recevoir gratuitement une documentation
- Oui je souhaite le passage d'un technicien pour une étude de faisabilité gratuite et sans engagement.

Mme Mr Mr et Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél: _____

A RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

EAUDYSSEE – C/O CFCIB
AVENUE DES ARTS, 8
B-1210 BRUXELLES



02 502 90 07

TELL063014